

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Le onze avril deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIÈRE Jean-Marc - COPPÉE Philippe - FAVET Gilles - CHOIN René - PREDKI Jacqueline - BERTRAND Grégory - - BEAUFAYS Michel -.

Absents excusés : MMmes LAMBERT Patricia - BRUNEAUX Michel - MARYNOWSKI Evelyne - PAULET Yvon

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2018-04-156 – Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Philippe COPPÉE, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**, en l'absence du Maire, le compte administratif 2016 qui fait apparaître :

un déficit d'investissement de	299.505,25 €
un excédent de fonctionnement de	403.648,94 €

N° 2018-04-157 - Approbation du Compte de Gestion 2017 – BP Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à Landrichamps, le 11 avril 2018

N° 2018-04-158 - Affectation du Résultat de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le 11 avril 2018, le compte administratif pour 2017, qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **403.648,94€**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **299.505,25 €**,

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à **0,00 €** et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **11.400,00 €**.

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour **310.905,25 €**.

Affectation au déficit reporté, Compte D 001, pour **299.505,25 €**

Affectation à l'excédent reporté, Compte R 002, pour **92.743,69 €**

N° 2018-04-159 - Vote des taux d'imposition 2018 des Taxes Directes Locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **arrête** les taux d'imposition définitifs applicables pour l'exercice 2018 aux Taxes Directes Locales d'après le tableau ci-après.

Désignation des Taxes	Taux Fixés pour 2018	Bases d'Imposition 2018	Produit Fiscal
Taxe d'Habitation	4,610 %	80.500	3.711
Taxe Foncière Bâti	0,780 %	48.600	379
Taxe Foncière Non Bâti	0,000 %	5.800	0
C.F.E.	5,880 %	1.900	112

TOTAL DU PRODUIT	4.202
-------------------------	-------

N° 2018-04-160 - Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions du Maire sur l'élaboration du Budget Primitif 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote** comme ci-après :

Le budget qui s'équilibre, tant en Recettes qu'en Dépenses :

Section d'Investissement : **623.505,00 €**

Section de Fonctionnement : **246.994,00 €**

**N° 2018-04-161 - Vote du Compte administratif 2017
Budget Service de l'Eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe COPPÉE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Service des Eaux et de l'Assainissement, dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**,
en l'absence du Maire, le compte administratif 2017 qui fait apparaître :

un excédent d'Investissement de **4.557,57 €**

un excédent de Fonctionnement de **7.781,21 €**

**N° 2018-04-162 - Approbation du Compte de Gestion 2017
Budget Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal, statuant sur le Compte de Gestion du Receveur, concernant le Service de l'Eau et de l'Assainissement, après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif, constate la concordance des chiffres présentés et,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** ledit Compte de Gestion.

N° 2018-04-163 – Affectation du Résultat 2017 - Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, de **7.781,21 €** et un excédent d'investissement de **4.557,57 €**.

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à 0 € et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **0 €**

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat suivant :

- au **C/ R 001** report à nouveau la somme de **4.557,57 €**

- au **C/ R 002** report à nouveau la somme de **7.781,21 €**

N° 2018-04-164 – Vote du Budget 2018 - Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Statuant sur le Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement, après en avoir délibéré **adopte** celui-ci à l'unanimité, équilibré tant en recettes qu'en dépenses en :

Section d'exploitation : **39.626,21** €uros

Section d'Investissement : **27.602,57** €uros

N° 2018-04-165 – Subvention au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur BERTRAND Grégory, n'a pas pris part au vote.

* **décide** de verser une subvention d'un montant de **3.000 €** (trois mil €uro) au C.C.A.S. de la Commune de Landrichamps.

N° 2018-04-166 – Subvention "Landrichamps Loisirs"

Afin d'aider l'Association Landrichamps Loisirs dans l'animation qu'elle apporte tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, 6 voix Pour (MM. CHOIN René et BERTRAND Grégory n'ont pas pris part au vote)

* **décide** d'allouer une subvention de **3.330 €uros** (Trois mil trois cent trente €uro) à l'Association Landrichamps-Loisirs.

N° 2018-04-167 – Subvention au Lions Club

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention pour soutenir l'Action Solidarité Ardenne Alzheimer qui travaille à la création locale de centres d'accueil de jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
* **accepte** de verser au Lions Club de Givet une subvention de **150 €**.

N° 2018-04-168 -- Subvention à l'Association des Anciens Combattants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **Vote** une subvention de **100 €** à l'Association des Anciens Combattants.

N° 2018-04-169 -- Subvention pour voyages d'études

Après avoir entendu les explications du Maire concernant le versement d'une subvention aux familles dont les enfants participent à un voyage scolaire éducatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **décide** de verser une subvention, d'un montant de **100 €** par élève concerné, directement aux familles, sur présentation de justificatifs.

N° 2018-04-170 - Adhésion à l'ASMUP 08
Association Soins Médicaux Usagers de la Pointe 08

Après avoir entendu les explication du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **Décide** d'allouer une subvention de **100€** à l'ASMUP 08.

N° 2018-04-171 – Subvention au Secours Populaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'allouer une subvention de 100,00 € au Comité de la Pointe de Givet du Secours Populaire Français.

N° 2018-04-172 – Cotisations : AMDA – 2018
Association des Maires du Département des Ardennes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **accepte** de régler les cotisations 2018 à l'Association des Maires du Département des Ardennes, montant **150,91 €**, dont détail ci-dessous :

Cotisations :
Départementale : 67,20 €
Association des Maires de France : 45,21 €

Abonnement :
"Maires de France" : 38,50 €

N° 2018-04-173 – Rapport sur l'Eau 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme, fait à LANDRICHAMPS, le maire,

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- L'avancement de la Maison du Parc Naturel qui doit être construite à côté du Musée de la Forêt à Renwez.
L'attribution des marchés a été réalisée, les travaux sont estimés pour une durée de 13 mois, la livraison est prévue pour le 1^{er} juillet 2019.

Le financement est le suivant :

Conseil Départemental :	293.000 €
Conseil Régional :	853.000 €
RTE :	434.250 €
PNR :	393.700 €
Prêt TVA :	387.500 €
TOTAL :	2.362.150 €

- Monsieur le Maire confirme être intervenu auprès du propriétaire du terrain situé au trou des fossés afin qu'il cesse d'y faire déposer des déblais « dits » inertes.
- Il informe les membres du Conseil sur la tenue d'une réunion à Landrichamps le 19 avril, animée par A. PICHARD du PNR ayant pour objet : Restitution de la mise à jour de la cartographie d'habitat s'adressant aux propriétaires de la ZSC Vallée de la Houille.

Il est 20 h30, le Maire clôt et lève la séance.